

# TITRES SÉCURISÉS

Demande, renouvellement, perte, vol,  
bénéficiaires, validité, délais...

## Les démarches



# Carte Nationale d'Identité / Passeport

## Où faire vos démarches ?

### Sur rendez-vous uniquement

26 rue Chastel - 13100 Aix-en-Provence  
du lundi au vendredi **de 8h00 à 18h00** sans interruption

### Comment prendre votre rendez-vous ?

par internet : **www.aixenprovence.fr**  
*(rubrique "mes démarches")*  
ou par téléphone au **04 42 91 90 00**

## Le retrait de vos titres se fait sans rendez-vous



Les démarches administratives en ligne étant de plus en plus nombreuses, beaucoup de sites jouent la carte du « site officiel » afin de faire payer à l'internaute des démarches que celui-ci pourrait effectuer **gratuitement** s'il se rendait sur le site officiel de la démarche.

## Assistance permis de conduire/"carte grise"



La maison France Services est présente pour vous accompagner en cas de difficultés. Pour les permis et les cartes grises, le planning des rendez-vous est disponible via le lien suivant : **<https://www.aixenprovence.fr/Maison-France-services>**  
Et par téléphone auprès de vos mairies de quartier.

# Carte Nationale d'Identité/passeports



Pour les majeurs dont la CNI a été délivrée entre le 2 janvier 2004 et le 31 décembre 2013, la durée de validité de la carte est prolongée automatiquement de 5 ans soit 10 ans + 5 ans.

*Les cartes d'identité éditées avant le 2 janvier 2004 doivent donc être renouvelées.*

## Marche à suivre

sur rendez-vous :

du lundi au vendredi de 8h00 à 18h00  
sans interruption

Pour prendre rendez vous : [www.aixenprovence.fr](http://www.aixenprovence.fr) (rubrique "Mes démarches")  
ou 04 42 91 90 00



## Bénéficiaire

Vous devez être de nationalité française  
Majeur ou Mineur (de 0 à 18 ans)

## Suivi de votre demande

Vous pouvez suivre l'avancée de votre dossier sur [www.ANTS.gouv.fr](http://www.ANTS.gouv.fr)



## Retrait de la carte/passeport

L'ancien titre d'identité doit être **obligatoirement remis** lors du retrait.

Envoi de l'avis de la mise à disposition par SMS

Le titre d'identité doit être retiré au lieu de dépôt du dossier  
et dans un délai de **3 mois** à compter de la date de réception du message.



**Passé ce délai le titre d'identité sera détruit**

## Durée de Validité

CNI : Majeurs : 10 ans                      Mineurs : 10 ans

Passeport : Majeurs : 10 ans              Mineurs : 5 ans

## Service à domicile

Pour les personnes en incapacité totale de se déplacer (uniquement pour une CNI)

04 42 91 90 00

## Présence obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier

## Première demande

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) à présenter lors du RDV
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 Passeport original + photocopie

## Renouvellement

Gratuit

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) à présenter lors du RDV
- 2 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 3 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 Ancienne carte d'identité original + photocopie

## Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) à présenter lors du RDV
- 2 25 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conformes aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Déclaration de perte à remplir sur place ou déclaration de vol à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale
- 6 Passeport : original + photocopie

- ▶ **Présence obligatoire du mineur avec son représentant légal au dépôt du dossier**
- ▶ **Présence obligatoire du mineur avec son représentant légal au retrait du dossier à partir de 12 ans**
- ▶ **Pièce d'identité obligatoire du représentant légal au dépôt/retrait du dossier**

## Première demande

Gratuit

- 1 **Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**  
à présenter lors du RDV
- 2 **Une photo récente** (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**  
**SOUS PEINE DE REJET**
- 3 **Justificatif de domicile** (voir p.8)  
original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 **Pièce d'identité** (valide)  
**du représentant légal**  
original + photocopie
- 5 **Passeport de l'enfant**  
original + photocopie
- 6 **Si parents divorcés :**  
**jugement de divorce**  
original + photocopie  
**et si garde alternée :**  
**justificatifs de domicile des 2**  
**parents + les 2 pièces d'identité**  
original + photocopie
- 7 **Si parents séparés :**  
**Fiche procédure 6a** (à télécharger sur  
le site de la ville / onglet CNI/PSP)  
à remplir par les 2 parents avec  
les 2 pièces d'identité

## Renouvellement

Gratuit

- 1 **Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**  
à présenter lors du RDV
- 2 **Une photo récente** (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**  
**SOUS PEINE DE REJET**
- 3 **Justificatif de domicile** (voir p.8)  
original + photocopie (moins d'1 an)
- 4 **Pièce d'identité** (valide)  
**du représentant légal**  
original + photocopie
- 5 **Ancienne carte d'identité**  
original + photocopie
- 6 **Si parents divorcés :**  
**jugement de divorce**  
original + photocopie  
**et si garde alternée :**  
**justificatifs de domicile des 2**  
**parents + les 2 pièces d'identité**  
original + photocopie
- 7 **Si parents séparés :**  
**Fiche procédure 6a** (à télécharger sur  
le site de la ville / onglet CNI/PSP)  
à remplir par les 2 parents avec  
les 2 pièces d'identité

## Perte ou Vol

- 1 **Pré-demande en ligne sur :**  
**[www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr)**  
à présenter lors du RDV
- 2 **25 € de timbres fiscaux**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 **Une photo récente** (moins de 6 mois) et **conformes aux normes**  
**SOUS PEINE DE REJET**
- 4 **Justificatif de domicile** (voir p.8)  
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 **Pièce d'identité** (valide)  
**du représentant légal**  
original + photocopie
- 6 **Déclaration de perte** à remplir  
sur place ou **déclaration de vol**  
à faire au commissariat de police  
ou gendarmerie nationale
- 7 **Si parents divorcés :**  
**jugement de divorce**  
original + photocopie  
**et si garde alternée :**  
**justificatifs de domicile des 2**  
**parents + les 2 pièces d'identité**  
original + photocopie
- 8 **Si parents séparés :**  
**Fiche procédure 6a** (à télécharger  
sur le site de la ville / onglet CNI/PSP)  
à remplir par les 2 parents avec  
les 2 pièces d'identité
- 9 **Passeport :** original + photocopie

Présence obligatoire lors du dépôt et du retrait du dossier

## Première demande

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) à présenter lors du RDV
- 2 86 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Carte d'identité sécurisée original + photocopie

## Renouvellement

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) à présenter lors du RDV
- 2 86 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Ancien Passeport original + photocopie

## Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : [www.ants.gouv.fr](http://www.ants.gouv.fr) à présenter lors du RDV
- 2 86 € de timbres fiscaux <https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois) et **conforme aux normes** SOUS PEINE DE REJET
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8) original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Carte d'identité sécurisée original + photocopie
- 6 Déclaration de perte à remplir sur place ou **déclaration de vol** à faire au commissariat de police ou gendarmerie nationale

- ▶ **Présence obligatoire** du mineur avec son représentant légal au dépôt du dossier
- ▶ **Présence obligatoire** du mineur avec son représentant légal au retrait du dossier à partir de 12 ans
- ▶ **Pièce d'identité obligatoire** du représentant légal au dépôt/retrait du dossier

## Première demande

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**  
à présenter lors du RDV
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**  
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois)  
et **conforme aux normes**  
**SOUS PEINE DE REJET**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8)  
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Pièce d'identité (valide)  
du représentant légal  
original + photocopie
- 6 Carte d'identité sécurisée de l'enfant  
original + photocopie
- 7 Si parents divorcés :  
jugement de divorce  
original + photocopie  
et si garde alternée :  
justificatifs de domicile des 2  
parents + les 2 pièces d'identité  
original + photocopie
- 8 Si parents séparés :  
Fiche procédure 6a (à télécharger sur  
le site de la ville / onglet CNI/PSP)  
à remplir par les 2 parents avec  
les 2 pièces d'identité

## Renouvellement

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**  
à présenter lors du RDV
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**  
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois)  
et **conforme aux normes**  
**SOUS PEINE DE REJET**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8)  
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Pièce d'identité (valide)  
du représentant légal  
original + photocopie
- 6 Ancien Passeport  
original + photocopie
- 7 Si parents divorcés :  
jugement de divorce  
original + photocopie  
et si garde alternée :  
justificatifs de domicile des 2  
parents + les 2 pièces d'identité  
original + photocopie
- 8 Si parents séparés :  
Fiche procédure 6a (à télécharger sur  
le site de la ville / onglet CNI/PSP)  
à remplir par les 2 parents avec  
les 2 pièces d'identité

## Perte ou Vol

- 1 Pré-demande en ligne sur : **www.ants.gouv.fr**  
à présenter lors du RDV
- 2 0 – 14 ans : **17 € de timbres fiscaux**  
15 – 17 ans : **42 € de timbres fiscaux**  
<https://timbres.impots.gouv.fr/>
- 3 Une photo récente (moins de 6 mois)  
et **conforme aux normes**  
**SOUS PEINE DE REJET**
- 4 Justificatif de domicile (voir p.8)  
original + photocopie (moins d'1 an)
- 5 Pièce d'identité (valide)  
du représentant légal  
original + photocopie
- 6 Carte d'identité sécurisée  
de l'enfant  
original + photocopie
- 7 Déclaration de perte à remplir sur  
place ou déclaration de vol à faire  
au commissariat de police ou gen-  
darmerie nationale
- 8 Si parents divorcés :  
jugement de divorce  
original + photocopie  
et si garde alternée :  
justificatifs de domicile des 2  
parents + les 2 pièces d'identité  
original + photocopie
- 9 Si parents séparés :  
Fiche procédure 6a (à télécharger sur  
le site de la ville / onglet CNI/PSP)  
à remplir par les 2 parents avec  
les 2 pièces d'identité

# Justificatifs de domicile acceptés

de moins d'un an pour les CNI et les Passeports

▼	▼	▼	▼
<b>Dernier avis d'imposition</b> ou certificat de non imposition  (Revenus, taxes d'habitation et foncière)	<b>Facture</b> électricité / eau gaz / téléphone / téléphone mobile  Attestations de contrats acceptées Uniquement si elles possèdent un QR Code	<b>Attestation d'assurance habitation</b>  Pour l'année en cours	<b>Quittance de loyer réglementaire</b> (par un professionnel) ou <b>reçu de paiement de charges d'un syndic</b>

## Vous êtes hébergés

Il faut présenter les **3 documents** suivants :

- ▶ photocopie de la pièce d'identité de la personne qui vous héberge.
- ▶ lettre de l'hébergeant signée certifiant que vous habitez chez elle depuis **plus de 3 mois** signée de l'hebergeur (daté et signé).
- ▶ justificatif de domicile au nom de l'hébergeur.

## Nom d'usage

Sont acceptés :

- ▶ époux/épouse/veuf/veuve
- ▶ des deux parents

-En cas de divorce si la personne veut garder le nom de l'époux(se) : attestation de l'ex-époux(se) autorisant le port du nom d'usage + copie du titre d'identité ou jugement de divorce qui stipule l'accord.

-Pour les mineurs : prendre contact avec le service pour plus de renseignements.



Des pièces complémentaires peuvent vous être demandées en fonction de votre situation.

# \*Photos acceptées

① *Deux photomatons sont à votre disposition dans nos locaux au 26 rue Chastel*



- ▶ Une photo d'identité
- ▶ en parfait état
- ▶ en couleur
- ▶ de face
- ▶ récentes (**moins de 6 mois**)
- ▶ tête nue sans accessoire
- ▶ parfaitement ressemblante
- ▶ format 35 x 45 mm

- ▶ aux normes AFNOR non scannée
- ▶ visage hauteur 32 à 36 mm (cheveux compris)
- ▶ visage bien dégagé
- ▶ fond uni, couleur claire (bleu ou gris)
- ▶ fond blanc interdit
- ▶ lunettes sans reflets qui n'obstruent pas la vision et sans montures épaisses
- ▶ pas de verres teintés

## Attention

**80%**  
des rejets  
de  
dossiers  
sont dus  
à des  
photos  
non  
conformes



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté



Refusé



Refusé



Refusé



Refusé



Accepté

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F10619>



## Pour les parkings Aixois : première 1/2 heure gratuite

